

Paris, le 9 Février 1924.

BORDEREAU D'ENVOI

à Monsieur le PREFET DU CANTAL  
AURILLAC.



DÉSIGNATION DES PIÈCES.	NOMBRE.	SUITE À DONNER.
<p>- Demande de visa de passeport formulée par Mme de HOHMANN, Allemande, actuellement à Altenburg (Saxe), qui désire venir en France.....</p> <p><i>transmis le 21 février -</i></p> <p><i>Mme de Hohmann ne habite pas Aurillac elle habite St Chamond avec toute sa famille elle est venue simplement à Aurillac voir sa fille Mlle Vicat marié, qui habite depuis le 5 juillet 1923 à Aurillac rue du collège et qui a été gravement malade. conduite et moralité bonnes.</i></p>	<p>I P.J.</p>	<p>Prière de fournir les éléments d'une réponse./.</p> <p>Transmis par le Consulat Général de France à Leipzig./.</p>

Four le Ministre et son Interprétation  
par le Ministre des Affaires Étrangères, directeur.

*R. Jean*